

APPENDICE

(Voir p. 32)

COMITÉS PERMANENTS

RÉPONSE A L'INTERPELLATION DE
L'HONORABLE POULIOT

Question n° 1: Quels sont le nombre des membres, le quorum, le but et la juridiction de chacun des seize comités permanents du Sénat?

Réponse: L'article 78 du Règlement du Sénat prévoit que les comités permanents se répartiront comme il suit:

Bibliothèque	1. Comité mixte de la bibliothèque du Parlement, auquel doivent être nommés dix-sept sénateurs.
Impressions	2. Comité mixte des travaux d'impression du Parlement, auquel doivent être nommés vingt et un sénateurs.
Règlement	3. Comité du Règlement, composé de quinze sénateurs.
Banque	4. Comité de la banque et du commerce, composé de cinquante sénateurs.
Transports	5. Comité des transports et communications, composé de cinquante sénateurs.
Bills d'intérêt privé	6. Comité des bills d'intérêt privé composé de trente-cinq sénateurs.
Régie interne	7. Comité de régie interne et des dépenses imprévues, composé de vingt-cinq sénateurs.
Débats	8. Comité des débats et comptes rendus, composé de neuf sénateurs.
Divorce	9. Comité des divorces, composé d'au moins neuf sénateurs et d'au plus vingt.
Restaurant	10. Comité du restaurant, composé du Président et de six autres sénateurs.
Ressources	11. Comité des ressources naturelles, composé de quarante sénateurs.
Immigration	12. Comité de l'immigration et du travail, composé de trente-cinq sénateurs.
Relations commerciales	13. Comité des relations commerciales du Canada, composé de trente-cinq sénateurs.
Service civil	14. Comité d'administration du service civil, composé de vingt-cinq sénateurs.
Bien-être	15. Comité de la santé nationale et du bien-être social, composé de trente-cinq sénateurs.
Édifices publics	16. Comité des édifices et terrains publics, composé de quinze sénateurs.
Finances	17. Comité des finances, composé de cinquante sénateurs.
Tourisme	18. Comité du tourisme, composé de vingt-cinq sénateurs.
Relations extérieures	19. Comité des relations extérieures, composé de trente-cinq sénateurs.

78A. Les sénateurs qui occupent les postes de leader du Gouvernement et de chef de l'opposition au Sénat sont *ex officio* membres de tous les comités permanents du Sénat.

Le quorum est fixé et le président est élu par le comité à la première séance de chaque session.

Chacun des comités permanents a été établi en vue de faire enquête et rapport sur toutes questions qui peuvent lui être soumises de temps à autre par le Sénat et sa juridiction s'étend à ces questions.

Question n° 2: Outre les assemblées annuelles ordinaires convoquées aux fins de fixer un quorum et d'élire un président, combien de séances chacun de ces comités permanents a-t-il tenues durant chacune des dix dernières sessions du Parlement?

Réponse:

LE COMITÉ DU RÈGLEMENT

Session	Nombre de séances
29 août 1950 au 29 janv. 1951 ..	Aucun comité permanent nommé
30 janv. 1951 au 9 oct. 1951 ..	0
Deuxième session	
9 oct. 1951 au 29 déc. 1951 ..	1
28 fév. 1952 au 20 nov. 1952 ..	0
20 nov. 1952 au 14 mai 1953 ..	2
12 nov. 1953 au 26 juin 1954 ..	2
7 janv. 1955 au 28 juil. 1955 ..	2
10 janv. 1956 au 14 août 1956 ..	2
26 nov. 1956 au 8 janv. 1957 ..	Aucun comité permanent nommé
8 janv. 1957 au 12 avril 1957 ..	0
Aucun sous-comité nommé.	

COMITÉ DE LA BANQUE ET DU COMMERCE

Session	Nombre de séances
29 août 1950 au 29 janv. 1951 ..	Aucun comité permanent nommé
30 janv. 1951 au 9 oct. 1951 ..	16
Deuxième session	
9 oct. 1951 au 29 déc. 1951 ..	6
28 fév. 1952 au 20 nov. 1952 ..	23
*20 nov. 1952 au 14 mai 1953 ..	26
(15 sous-comités)	
12 nov. 1953 au 26 juin 1954 ..	26
7 janv. 1955 au 28 juil. 1955 ..	17
10 janv. 1956 au 14 août 1956 ..	14
26 nov. 1956 au 8 janv. 1957 ..	Aucun comité permanent nommé
8 janv. 1957 au 12 avril 1957 ..	9

*Le 26 novembre 1952, le comité permanent de la banque et du commerce a nommé un sous-comité d'au moins sept membres et ayant un quorum de trois membres en vue d'étudier le bill O, concernant le droit criminel. Les membres devaient être choisis de temps à autre.

Le sous-comité a tenu en tout 15 séances.